



## AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)

**Nom du marché :** Sélection d'un Consultant pour l'Evaluation des Matières Dangereuses  
**Nom du projet :** Millennium Challenge Account-Benin II  
**Type d'avis :** Demande de Proposition (DP) - SFQC

### Information Générale

**Pays :** Bénin  
**Ville/Localité :** Cotonou  
**Avis/Numéro de Contrat :** DP/PP2-CIF-ESP-01  
**Date de publication :** 19 Septembre 2016  
**Date limite :** 02 Novembre 2016  
**Agence de financement :** Millennium Challenge Account (MCA)  
**Acheteur :** Millennium Challenge Account-Benin II  
**Langue d'origine :** English

### Information de Contact

**Adresse :** Samuel O. BATCHO  
Coordonnateur National  
Millennium Challenge Account – Benin II  
Immeuble Kouglénou, 3ème étage  
Domaine de l'OCBN  
Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral  
Cotonou, République du Bénin

**Téléphone :** +229 21 31 78 25  
**Fax :** +229 21 31 46 92  
**Email :** [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj)  
**Web Site :** <http://www.mcabenin2.bj>

**Type de marchés :** Services

**Code du marché :** 90713000 Services de Consultant sur les questions environnementales  
90732000 Services liés à la pollution des sols  
90733000 Services liés à la pollution de l'eau

Original Text

### Texte original :

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du **BENIN** (« Gouvernement » ou « **[GdeBénin]** ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millenium Challenge Account d'environ **375 000 000** dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au **BENIN**. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Bénin II (**MCA-BENIN**) (« Entité

MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Propositions. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.

2. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ; (ii) Projet de Production d'Electricité ; (iii) Projet de Distribution d'Electricité ; et Projet d'Accès à l'Electricité Hors Réseau. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté pour une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord, il est mis à la disposition du Gouvernement et de MCA-Bénin II un fonds de mise en œuvre du Compact qui sera utilisé avant l'entrée en vigueur du Compact.
3. Cette Demande de Propositions est conforme à l'Avis Général de Passation de Marché N°2 et de son amendement N°3 publié sur dgMarket et UNDB Online le **24 août 2016** et le site Internet de l'Entité MCA-Bénin II [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj) le **25 août 2016** et le journal local « **la Nation** » le **29 août 2016**.
4. MCA-Bénin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite maintenant les cabinets de consultants qualifiés, expérimentés et éligibles à lui soumettre des propositions pour fournir les services pour l'**Evaluation des Matières Dangereuses**.
5. La Demande de Proposition (« DP ») est ouverte à toutes les entités ou personnes éligibles (« Consultants ») qui souhaitent soumissionner. Les formes d'association admises entre Consultants sont la coentreprise et le contrat de sous-traitance visant la prestation de services de consultants dans le but de mettre en commun de manière complémentaire les domaines d'expertise respectifs des Consultants s'associant et d'optimiser leur capacité à exécuter leurs obligations et à réaliser leur mission avec succès.
6. Les services de consultants et le marché qui devrait être attribué portent sur une période de huit (08) mois calendaires.
7. Un Consultant sera choisi conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), procédure d'évaluation exposée dans les sections de la DP conformément aux « Directives du Programme de MCC en matière de Passation des Marchés » disponibles sur le site Internet de MCC : [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov).
8. Le Dossier de DP comprend les sections suivantes:

## **PARTIE 1 – PROPOSITION PROCEDURES DE SELECTION**

### **Section I Instructions aux Consultants**

Cette section apporte aux Consultants potentiels des informations destinées à les aider à préparer leurs propositions ; Elle apporte également des informations sur la

soumission, sur l'ouverture des plis, sur l'évaluation des propositions et sur la procédure d'adjudication

## **Section II Données particulières de la Proposition**

Cette section comprend des dispositions propres au présent marché, qui complètent les informations de la section 1 - Instructions aux Consultants.

## **Section III Qualification et Critères d'Evaluation**

Cette section définit les qualifications requises du Consultant et les critères d'évaluation de la Proposition.

### **Section IV A Formulaires de proposition technique**

Cette section contient les Formulaires de Proposition Technique à remplir par tout Consultant potentiel et à remettre, dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du Consultant potentiel.

### **Section IV B Formulaires de proposition financière**

Formulaire de Proposition Financière. Cette section contient les Formulaires de Proposition Financière à remplir par les consultants potentiels et à remettre, dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du consultant.

## **Section V Terms of Reference**

This Section includes the detailed Terms of Reference that describe the nature, tasks, and duties of the consulting services to be procured.

## **PARTIE 2 – CONDITIONS DU CONTRAT ET FORMULAIRES DU CONTRAT**

### **Section VI Accord de Contrat et Conditions Générales du Contrat**

Cette section contient le formulaire du contrat proposé qui sera signé entre l'entité MCA et le Consultant.

### **Section VII Conditions Spéciales du Contrat et Annexes au Contrat**

Cette section contient la forme des clauses du contrat qui se substituent aux Conditions Générales du Contrat et qui seront remplies par les entités MCA pour chaque passation de marché de services de consultant. Cette section contient aussi des annexes au contrat.

9. Les Consultants potentiels intéressés à soumettre une Proposition doivent exprimer leur intérêt par courriel, en indiquant les coordonnées complètes du Cabinet, à MCA-Benin II, attention Agence de Passation des Marchés, à travers [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com) et copie à [info@ucf.bj](mailto:info@ucf.bj) et [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj). Ainsi le document de Demande de Propositions leur sera délivré en format PDF par courriel. Après avoir reçu la DP, veuillez nous en informer par écrit ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessus :
  - a) Que vous aviez reçu la DP ;
  - b) Que vous soumettriez une proposition seule ou en association.
10. Une réunion préparatoire à la soumission des Propositions aura lieu le **04 octobre 2016 à 10 H 00 mn**, heure locale de Cotonou dans les locaux de MCA-Bénin II à l'adresse ci-dessous.

11. La date limite de dépôt des Propositions est le **02 novembre 2016 à 10 heures**, heure locale de **Cotonou**. Les Propositions déposées après ces dates et heure ne seront pas prises en considération et seront retournée sans avoir été ouvertes. Il est très important que les Consultants prennent en compte les distances et les formalités douanières dans leur calcul du temps que leur Proposition prendra pour arriver à destination.

Adresse de MCA-Benin II :

Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Benin II), Immeuble Kouglénou, 3<sup>e</sup> étage, Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral 01 BP 101, Tél. : (229) 21 31 78 25/Fax : 21 31 46 92 – Attention : Agence de Passation des Marchés,

Email : [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com) et copie à [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj).

**Samuel O. BATCHO**  
**Coordonnateur National**